PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
14 DEC. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

Extrait du registre des délibérations **2022-29**

Le 9 décembre 2022,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mmes : Martine GERBER, Laurence ROCHAS, MM. : Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON

Etant absents mais ont donné pouvoir :

Marion LIPAROTI qui a donné pouvoir à Laurence ROCHAS
Snezana MALBRANQUE qui a donné pouvoir à Jérôme OLIVIER
Frédéric MARCHAND qui a donné pouvoir à Martine GERBER
Antonio DA COSTA qui a donné pouvoir à Benoît COQUILLARD

Formant la majorité des membres en exercice

DELIBERATION SUR LA DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LES CREANCES DOUTEUSES

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été convenu avec la Trésorerie, afin de régulariser les créances douteuses des années antérieures, de faire une décision modificative.

Il faut lire ce qui suit :

- Dépenses de fonctionnement
  Débit du 6156 -748.70 €

- Dépenses de fonctionnement
  Crédit du 681/68 +748.70 €

La délibération 2022-29 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Nombre de conseillers En exercice : 9
- Présents : 5
- Votants : 9
- Pouvoirs : 4
- Absents : 4

DIT que la présente délibération sera transmise à :
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER,
Maire

95 447 Code INSEE	Commune de NEUILLY EN VEXIN - Budget de la commune Commune	DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	5
Nombre de suffrages exprimés	9
VOTES : Contre	0
Pour	9
Date de convocation :	05/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 09/12/2022, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de OLIVIER Jérôme, Maire.

Objet : DM N° 3

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
14 DEC. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance	748.70 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**748.70 €**	
D 681 : Dot° amo. prov. - Charges fonct.		748.70 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		**748.70 €**

Signataires :

CAPRON Philippe	
COQUILLARD Benoît, Adjoint au maire	
DA COSTA Antonio	
GERBER Martine	
LIPAROTI Marion	
MALBRANQUE Snezana	
MARCHAND Frédéric	
OLIVIER Jérôme, maire	
ROCHAS Laurence	

Certifié exécutoire par OLIVIER Jérôme, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/12/2022 et de la publication le 19/12/2022.

A NEUILLY EN VEXIN, le 09/12/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Jérôme et Signé